

Auteur ou auteure ?



Un député a refusé dernièrement d'appeler la vice-présidente de l'Assemblée Générale, Madame la présidente.

S'obstinant à l'appeler « *Madame le président* », une amende lui a été infligée.

L'Académie Française vient de rappeler qu'aucun gouvernement n'a le pouvoir de modifier de sa seule autorité le vocabulaire et la grammaire française. Ce n'est pas une promesse de campagne qu'on peut bricoler selon les errements du prince et ses visées politiques.

Ouf ! Nous l'avons échappé belle.

Imaginez que nos élus décrètent qu'il faille parler et écrire comme eux.

Adieu les études de lettres...

[L'Académie précise](#) que si des féminisations passées dans l'usage – postière, pharmacienne, etc., « *sont entrés naturellement dans l'usage, sans qu'elles aient été prescrites par décret* », il n'est pas question de légiférer pour imposer des barbarismes comme auteure, chercheure ou sapeure pompière.

Selon les immortels, il s'agit plutôt de laisser les choses se faire.

C'est-à-dire, d'observer les formes dont l'usage s'imposent naturellement et les accepter comme cela a toujours été depuis 1635.

Qu'en pensez-vous ?

Est-ce que les formes asexuées, listées ci-dessous, seraient enrichissantes ?

- professeure
- recteure
- auteure
- chercheuse
- syndique
- écrivaine
- officière
- chefesse

Ce n'est pas sûr, car selon la formule bien connue, la moitié des hommes sont des femmes